

## Justificatif de Parution

N° d'annonce: LPR-454856700

Nous soussignés, Le Progrès SAS représenté par EBRA MEDIAS BOURGOGNE RHONE-ALPES, représenté par sa Responsable des Annonces Légales et Judiciaires, Laëtitia CAPOCCITTI, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne : 05/04/2025**

**Support de parution : Le Progrès**

**Département de parution : Rhône**

---

 **PRÉFÈTE DU RHÔNE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction départementale  
de la protection des populations

---

**PRÉFÈTE DU RHÔNE**

---

**Avis de consultation du public**

---

**Installation classée pour la protection de l'environnement**

---

**Demande d'enregistrement présentée par la société ANCYCLA**

---

**Communes de Ternay et de Sérézin-du-Rhône**

---

Une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du lundi 5 mai 2025 au lundi 2 juin 2025 inclus, est ouverte sur la demande d'enregistrement présentée par la société ANCYCLA, en vue d'exploiter une plateforme de transit, de regroupement et de recyclage de déchets non dangereux à Ternay et à Sérézin-du-Rhône (activités visées par les rubriques n° 2515-1, 2516, 2517 et 2710-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement). Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier :

à la mairie de Ternay aux jours et heures d'ouverture au public suivants : les lundi, mercredi et jeudi de 9 heures à 12 heures et de 13h45 à 17 heures, les mardi de 13h45 à 17 heures et les vendredi de 9 heures à 12 heures;

à la mairie de Sérézin-du-Rhône, aux jours et heures d'ouverture au public suivants: les lundi, mercredi et vendredi de 8h45 à 12 heures et de 13h45 à 17h30, les mardi et jeudi de 8h45 à 12 heures,

et sur le site des services de l'État dans le Rhône à l'adresse suivante : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr) (rubrique Actions-de-l-Etat/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement/Consultation-du-public-procedure-enregistrement)

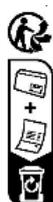
Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Ternay et à la mairie de Sérézin-du-Rhône. Elles pourront également être adressées par courrier postal à la direction départementale de la protection des populations (service protection de l'environnement - 245, rue Garibaldi 69422 LYON Cedex 03) ou par courrier électronique (avec en objet : CP ANCYCLA) à l'adresse suivante : [ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp-environnement-enquetes@rhone.gouv.fr)

La préfète du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement. À l'issue de la procédure, l'installation pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation ou d'un arrêté préfectoral de refus.

---

454856700

**Lien de l'annonce :** <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Alpes-Maritimes/NICE/Le-Progres/AVIS-DE-CONSULTATION-DU-PUBLIC-ANCYCLA.html>



Laëtitia CAPOCCITTI

Responsable des Annonces Légales et  
Judiciaires chez Le Progrès

**EBRA MEDIAS**  
**BOURGOGNE RHÔNE-ALPES**  
4 Rue Paul Monrochet  
69286 LYON CEDEX 02  
Capital 150.000€  
R.C.S. LYON 338 700 420

